

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

REPRESENTATION DE GRANDANGOULEME COUR
ADMINISTRATIVE D'APPEL DE BORDEAUX DOSSIER
N° 20BX00332

Direction Ressources - Conseil
juridique
FA - AD
N° 2020-D- 93

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRAND ANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération n°01 du conseil communautaire du 5 janvier 2017 portant élection de Monsieur Jean-François Dauré en qualité de Président du GrandAngoulême ;

Vu, la délibération n°36 du Conseil communautaire du 19 janvier 2017 donnant délégation au Président pour agir en justice au nom de GrandAngoulême;

Vu, la requête enregistrée le 16 janvier 2020 par la Cour administrative d'appel de Bordeaux sous le numéro 20BX00332.

DECIDE

Article 1^{er} – De mandater Maître Florian MOKHTAR afin de représenter et assurer la défense des intérêts de GrandAngoulême dans le cadre de l'affaire n°20BX00332 pendante devant la Cour administrative d'appel de Bordeaux.

Article 2 – Les crédits sont inscrits au budget principal – article 6227.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 27/03/2020

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 27/03/2020
Publié ou notifié,
Le 27/03/2020